

**COMMUNIQUÉ** ■ Les dirigeants agricoles doivent penser autrement leur exploitation afin de limiter leur impact sur l'environnement et répondre aux obligations. Romain ROY, DG de GROUPE ROY ÉNERGIE, conseille d'autofinancer ses bâtiments en couplant le photovoltaïque et la méthanisation.

## Autofinancez vos bâtiments en alliant énergie solaire et méthanisation !



Romain ROY, DG de GROUPE ROY ÉNERGIE

### Qu'est-ce que la méthanisation ? Et en quoi est-ce un enjeu d'avenir dans l'agriculture ?

**Romain ROY :** La méthanisation consiste à valoriser les déchets agricoles et les effluents d'élevage en électricité, en chaleur ou en biogaz. Les résidus restants peuvent être utilisés comme fertilisant pour les exploitations agricoles.

La loi de transition énergétique de 2015 prévoit que 10% du gaz distribué en 2030 dans le réseau français soit issu de la méthanisation agricole. C'est donc une ressource à disposition du monde agricole qu'il faut préparer dès maintenant pour ne pas se trouver au dépourvu d'ici 8 ans.

### En dehors de cette obligation à venir, pourquoi conseillez-vous aux profes-

### sionnels agricoles de développer la méthanisation ?

**RR :** La consommation énergétique des bâtiments agricoles est un enjeu important au regard des quantités consommées (d'autant plus sur les bâtiments de stockage). Par ailleurs, nous sommes tous concernés par l'avenir de notre planète. Grâce à la méthanisation, les exploitants agricoles vont autoproduire de l'énergie renouvelable localement, générer du biogaz et valoriser leurs déchets. Un geste écologique, tout en réduisant leurs dépenses !...

### Vous parlez d'économies. Cependant, un méthanisateur requiert de l'énergie ?

**RR :** En effet, un méthanisateur nécessite un apport

d'énergie électrique. C'est pour cela que GROUPE ROY ÉNERGIE préconise d'allier méthanisation et photovoltaïque. Si vous installez une centrale photovoltaïque sur la toiture de vos bâtiments agricoles, vous pourrez alimenter le méthanisateur grâce à votre propre production d'électricité.

En couplant des panneaux photovoltaïques avec la méthanisation, vous réduisez vos dépenses énergétiques et augmentez votre marge, en revendant l'énergie produite ou en l'autoconsommant. Vous pouvez d'ailleurs le valoriser dans votre bilan prévisionnel. Vos dépenses d'aujourd'hui seront vos recettes de demain... Le chiffre d'affaires généré vous apporte un complément non négligeable à votre activité existante.

### Vous n'envisagez donc pas de méthanisateur sans centrale photovoltaïque ?

**RR :** Afin de transformer la matière organique, le digesteur requiert une grande quantité d'énergie. Nous incitons donc fortement les exploitants agricoles à opter pour un duo méthanisation / photovoltaïque. Cette solution hybride est écologique et économique ! Elle permet d'obtenir une exploitation totalement écoresponsable.

### Faut-il anticiper 2030 dès maintenant ?

**RR :** Oui, tout à fait ! Ne manquez pas le virage et préparez dès aujourd'hui l'avenir de votre activité. Une installation photovoltaïque s'amortit entre 7 et 9 ans en fonction des régions. Une fois amortie,

votre ferme à énergie positive générera un chiffre d'affaires qui améliorera la rentabilité de votre activité. Le photovoltaïque est aujourd'hui le meilleur investissement qu'il existe.

### Est-il possible de simuler son projet de méthanisation ?

**RR :** Les exploitants agricoles peuvent structurer leur projet pour accéder aux financements bancaires sur la toolbox méthanisation. Cette plateforme permet également de comprendre les enjeux et le fonctionnement de la méthanisation et apporte des conseils juridiques et financiers. Par ailleurs, GROUPE ROY ÉNERGIE est référencé et labellisé auprès des établissements bancaires. Vous obtiendrez ainsi une réponse rapide de leur part. Nos équipes peuvent également vous accompagner dans votre projet. Nos études sont reconnues pour leur justesse auprès des banques.

### Quelle est la valeur ajoutée de GROUPE ROY ÉNERGIE ?

**RR :** GROUPE ROY ÉNERGIE propose un accompagnement complet et sur-mesure pour chaque projet, en réfléchissant à son utilisation future pour l'optimiser, et en incluant également la maintenance et le service après-vente. Toutes nos prestations sont réalisées en interne, sans sous-traitance. Nous travaillons avec les meilleurs partenaires locaux et garantissons des prestations premium, à un prix juste, sur 60 départements. Grâce à notre plan et notre école de formation, nous accompagnons nos salariés dans leur montée en compétences au sein de l'entreprise.



Pour en savoir plus

  
GROUPE ROY ÉNERGIE  
EXPERT PHOTOVOLTAÏQUE

02 38 801 801  
36 rue de l'Empereur 45000 ORLÉANS  
www.gre-enr.fr — contact@gre-enr.fr



Centrale photovoltaïque de 130 kWc en autoconsommation sur site de méthanisation